



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des affaires juridiques
et institutionnelles

Pôle des affaires juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@utoulouse.fr

Décision n° 2026_OR_090



Délégation de signature

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11, L. 712-1, L. 712-2, L. 713-1 et R. 719-79 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 214-87 à 214-137 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} février 2013 relatif à la délivrance et à l'utilisation de médicaments employés par les établissements agréés en tant qu'utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques ;
Vu les statuts de la Faculté Sciences et Ingénierie ;
Vu l'arrêté du préfet de la Haute-Garonne n° 31-2026-186 du 27 mai 2026 portant agrément pour une durée de six ans de l'Université de Toulouse pour l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques au sein du bâtiment 4TP4 de la Faculté de Sciences et d'Ingénierie (FSI) sous le n° A 31 555 033 ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu la déclaration de la présidente de l'Université de Toulouse du 29 juin 2026 portant rattachement de l'Université de Toulouse au comité d'éthique en expérimentation animale CEEA 122 ;
Vu la désignation de M. Cédric Florian, maître de conférences des universités, comme responsable zootechnie du bâtiment 4TP4 et responsable de l'approvisionnement, de la gestion du stock et de l'utilisation des médicaments vétérinaires et de ceux visés au 3° de l'article L. 5143-4 du code de la santé publique au sein de l'établissement.

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Cédric Florian, responsable zootechnie du bâtiment 4TP4 et responsable de la pharmacie pour les médicaments utilisés dans le cadre de l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques au sein de ce bâtiment, à l'effet de signer au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les demandes d'autorisation de projet (DAP), devant faire l'objet d'un dépôt sur la plateforme APAFiS, en vue de la réalisation de travaux pratiques au sein du bâtiment 4TP4.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans le bâtiment 4TP4 et sur le site internet de l'université.

Article 5

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 12/07/2026

La délégante,
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

La Présidente,
Odile RAUZY



Le délégataire,
Le responsable zootechnie du bâtiment
4TP4 et responsable de la pharmacie
pour les médicaments utilisés dans le
cadre de l'utilisation d'animaux à des fins
scientifiques

Cédrick Florian

A black rectangular redaction box covers the signature of Cédrick Florian. Below it, the name 'Cédrick FLORIAN' is written in a stylized, handwritten font. At the bottom of the signature area, there is a small certification mark and the text 'Certifié par yousign'.